

Sécurité de la vieillesse (N° 2)—Loi

effets sur la psychologie nationale, et c'est ce que le gouvernement fait. Ce qu'il dit, c'est que, puisque le gouvernement injecte beaucoup d'argent dans l'économie, il faut limiter les augmentations de certaines pensions, libérer un peu certaines ressources gouvernementales pour pouvoir les réorienter vers les programmes de création d'emplois et de développement économique. En fait, ce que nous demandons aux Canadiens, c'est que nous participions tous à cette action, à ce programme destiné à aider ceux qui n'ont aucune protection, à aider ceux qui perdent leur emploi, ceux qui épuisent leurs prestations d'assurance-chômage et qui doivent s'adresser au bien-être social. Nous demandons à tous les Canadiens de se limiter à une augmentation de 6 et de 5 p. 100, ce qui ne veut pas dire d'accepter des réductions, afin que le gouvernement puisse essayer d'aider ceux qui sont tout à fait démunis.

L'opposition a beau s'escrimer à dire que les titulaires de ces pensions sont outrés, j'ai conversé avec beaucoup d'entre eux dans ma circonscription. Ces gens-là comprennent que le gouvernement doit faire quelque chose pour instaurer un peu de discipline dans l'économie et faire preuve d'initiative. Et voilà ce que le gouvernement fait: il fait preuve d'initiative.

Bien sûr, ce n'est pas au NPD qu'il faut demander de prendre des initiatives. Ce serait beaucoup trop lui demander. Il n'arrive pas à comprendre que les gouvernements ont des décisions difficiles à prendre, des choix difficiles à opérer, à trancher des options malaisées. Chaque fois que le NPD a dû prendre des décisions pendant quelques mois, choisir entre différentes options, il a montré qu'il ne pouvait pas durer plus longtemps que ces quelques mois. De 1972 à 1974, le gouvernement était minoritaire et le NPD l'appuyait lors des motions de confiance, jusqu'à ce qu'il lui fût impossible de supporter plus longtemps la responsabilité de prendre des décisions. A un moment donné, il n'en pouvait plus. Impossible, donc, de lui demander d'accepter la responsabilité de cette mesure.

L'opposition officielle a essayé de ménager la chèvre et le chou. Elle est en faveur du programme des 6 et 5 p. 100, à condition qu'il ne touche personne. Par cet amendement, elle veut limiter le programme à la première année; elle ne sait pas ce qu'elle fera la deuxième année et pour la troisième elle ne veut plus rien.

Le gouvernement se doit de présenter un message cohérent, d'expliquer clairement ce qu'il veut faire, et j'estime qu'il n'est pas honnête vis-à-vis du public canadien, de l'électorat canadien, du contribuable canadien de dire autre chose que la vérité.

Dans cette lutte contre l'inflation, nous devons faire ressortir que le gouvernement est décidé à ramener l'inflation à 6 p. 100 en 1983 et à 5 p. 100 en 1984. Et déjà nous nous approchons de l'objectif. Les taux d'inflation des trois derniers mois et des six derniers mois montrent que nous ne sommes pas loin des 6 p. 100. Nous devons continuer notre croisade, ce programme national, parce que l'inflation est en partie une question de

psychologie et la poussée inflationniste contient un élément psychologique. C'est pourquoi il importe que le gouvernement du Canada et tous les gouvernements provinciaux . . .

M. Fulton: Volent les personnes âgées.

M. Breau: . . . déclarent qu'ils vont limiter les augmentations de nos revenus à 6 et 5 p. 100.

Quelqu'un prétend que nous volons les personnes âgées. C'est une déclaration tout à fait fantaisiste parce qu'en réalité, il y aura une augmentation, le 1^{er} janvier, de 6 p. 100 de la pension de vieillesse de base. Les prestataires qui reçoivent le supplément du revenu garanti bénéficieront de l'indexation totale et seront compensés de la perte de sécurité de la vieillesse résultant de la limitation de l'indexation. Comment, dans ces conditions, peut-on parler de vol, à moins que l'on ne désire faire une déclaration politique pour marquer des points. Je ne pense pas que des députés responsables voudraient essayer de marquer des points aux dépens des pensionnés, aux dépens des personnes qui ont pris leur retraite. Les députés d'en face devraient chercher à obtenir des avantages politiques autrement qu'en jouant avec les craintes et les émotions des retraités et de ceux qui vivent des pensions de vieillesse. Ils devraient dire à ces retraités que nous ne faisons que demander à ceux d'entre eux qui ne reçoivent pas le supplément de revenu garanti, et qui ne sont donc pas, selon la loi, «dans le besoin», de faire un sacrifice et d'accepter une hausse de 6 p. 100 plutôt que l'indexation pleine et entière, qui se situerait entre 10 et 11 p. 100 le 1^{er} janvier prochain. Voilà quels sont les faits. Il s'agit là d'une question importante, et c'est pourquoi j'ai demandé à intervenir . . .

● (2020)

M. Kristiansen: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Breau: . . . et à dire à ces gens . . .

Le président suppléant (M. Blaker): Le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) invoque le Règlement.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, le député répondrait-il à une question, soit maintenant soit à la fin de son allocution?

M. Breau: Oui. J'en aurai bientôt fini avec mes observations et j'accepterai alors volontiers de répondre à une question.

Il importe en l'occurrence de bien renseigner les Canadiens. Nous cherchons à faire preuve à leur égard d'un peu de psychologie en leur indiquant la voie, en leur montrant que nous sommes fermement décidés à juguler l'inflation . . .

Une voix: Lavage de cerveau!

M. Breau: . . . avec notre politique des 6 et 5 p. 100. Nous tenons également à délier les cordons de la bourse du gouvernement du Canada pour fournir de l'aide aux chômeurs et aux secteurs de notre économie qui en ont le plus besoin.